

*Commission de gestion du Conseil général de
la Ville de Sierre*

RAPPORT SUR LES COMPTES 2021

Membres :

Maryse Bétrisey

Natacha Bonvin, Présidente

Fanny Bürcher

Katarina Jovanovic

Lysiane Tissières-Premand

Julien Beney

François-Xavier Flipo

Christian Florey

Fabien Robyr, chargé du rapport

Yann Santschi

Eric Vouardoux

Sierre, le 15 mai 2022

1	INTRODUCTION	2
1.1	RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG	2
1.2	CONSTATATIONS GÉNÉRALES	3
1.3	STRUCTURE DU BILAN	4
1.4	LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT	4
1.5	LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS	11
1.6	LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS	16
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	17
2.1	QUESTIONS APPROFONDIES	17
	10 – Administration générale	18
	20 – Sécurité publique	22
	30 – Service de l'enseignement et de la formation	24
	40 – Culture, sport & intégration	27
	60 – Service de l'eau et de l'énergie	28
	70 – Travaux publics, environnement, édilité	29
	90 – Service financier	31
3	CONCLUSION	33
3.1	Décisions	34

1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes (art. 30 LCo, RS 175.1) , du règlement du Conseil général de la Commune de Sierre (art. 4 RCO) et du règlement communal d'organisation (art. 14 al. 1 RCG), la Commission de gestion (CoGest) a examiné :

1. les comptes 2021 de la Ville de Sierre, en s'assurant de l'utilisation conforme des crédits budgétaires ;
2. la gestion du Conseil municipal ;

Pour mener à bien ce mandat, les membres de la CoGest ont étudié les comptes 2021 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision de l'exercice 2021 établi par la fiduciaire FIDAG.

Deux sous-commissions ont été constituées pour approfondir les analyses, puis les questions soulevées ont été adressées aux différent·e·s chef·fe·s de service. De nombreuses prises de contacts ont été menées, de même que bon nombre de rencontres se sont déroulées, en présence de membres du conseil communal et de chef·fe·s de services.

La commission de gestion a finalement établi le présent rapport à l'attention des conseiller·ères généraux, afin que ces derniers puissent délibérer sur les comptes lors du prochain plénum du Conseil général.

1.1 RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG

La CoGest a pris connaissance du message de la fiduciaire FIDAG qui a agi en qualité de réviseur des comptes de la Ville de Sierre.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2021 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

1.2 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

Alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 5'770'950, les comptes clôturent sur un déficit de CHF 5'952'604, ce qui représente un excédant de charges plus important que prévu de CHF 181'654.

Les écarts au budget s'expliquent par un manque à gagner de près de CHF 2'000'000 sur les infrastructures de productions énergétiques. Les frais d'exploitation de ces aménagements ont toutefois diminué de CHF 535'000 par rapport au budget.

Les recettes fiscales présentent un écart favorable de CHF 1'810'000 en ce qui concerne les personnes physiques, mais les impôts des personnes morales sont toutefois inférieurs au budget de CHF 2'867'000.

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 continuent d'impacter les comptes 2021. Celle-ci a entraîné une baisse des recettes de produits de location, de certains services publics tels que la piscine, le TLH ou encore les bus sierrois.

En outre, les dividendes versés sont supérieurs au budget de CHF 400'000 pour Sogaval SA et CHF 455'000 pour Télévision Sierre SA. De plus, les dépenses liées au service d'action sociale (comptes 50), sont inférieures au budget de CHF 550'000.

Enfin, les amortissements comptabilisés sur le patrimoine administratif sont inférieurs au budget de CHF 586'000.

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 6'892'329.– en retrait de CHF 826'321.– par rapport au budget, ce qui engendre une insuffisance de financement de CHF 3'093'907 sur un total d'investissements nets de CHF 9'986'236.

1.3 STRUCTURE DU BILAN

Le total du bilan diminue de CHF 217.1 à CHF 206.7 millions au 31 décembre 2021, soit une baisse de près de CHF 10.4 millions. Les capitaux circulants (disponible et avoirs) subissent la plus forte diminution de près de CHF 7.2 millions.

La fortune nette diminue de CHF 113.1 millions à CHF 107.1 millions, soit le montant du déficit de l'exercice 2021. L'endettement net augmente de CHF 32.5 à CHF 35.7 millions, soit un endettement net de CHF 2'068 par habitant.

1.4 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous donne la répartition des charges et des revenus de fonctionnement (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférents.

Comptes de fonctionnement, 2021

2021		Comptes 2021				
		fonctionnement				
		charges		revenus		excédent
10	Administration générale	5'577'206.58	6.07%	2'433'751.84	2.84%	3'143'454.74
20	Sécurité publique	7'707'736.99	8.38%	3'456'126.70	4.04%	4'251'610.29
30	Enseignement et formation	15'907'331.53	17.30%	1'970'575.40	2.30%	13'936'756.13
40	Affaires culturelles, sports et culte	8'529'250.52	9.28%	912'512.65	1.07%	7'616'737.87
50	Actions sociales et médico-sociales	11'828'646.98	12.87%	160'172.70	0.19%	11'668'474.28
60	Eau et énergie	9'187'891.31	9.99%	9'572'263.99	11.18%	-384'372.68
70	Trav. Publics, environnement, édilité	19'762'417.97	21.49%	9'312'117.99	10.87%	10'450'299.98
90	Finances et impôts	13'959'964.60	15.18%	58'690'321.44	68.52%	-44'730'356.84
Total		92'460'446.48		86'507'842.71		5'952'603.77

Le tableau suivant fait ressortir les écarts au budget par dicastère :

N° Dicastère		2021	Différence
10	Administration générale	budget	3 450 250
		comptes	3 143 455
20	Sécurité publique	budget	4 307 350
		comptes	4 251 610
30	Enseignement et formation	budget	13 768 900
		comptes	13 936 756
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	7 661 700
		comptes	7 616 738
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	12 210 200,00
		comptes	11 668 474,28
60	Eau et énergie	budget	1 935 750
		comptes	384 373
70	Trav. Publics, environnement, édilité	budget	10 219 500,00
		comptes	10 450 299,98
90	Finances et impôts	budget	43 911 200,00
		comptes	44 730 356,84
TOTAL		budget	-5 770 950
		comptes	-5 952 604

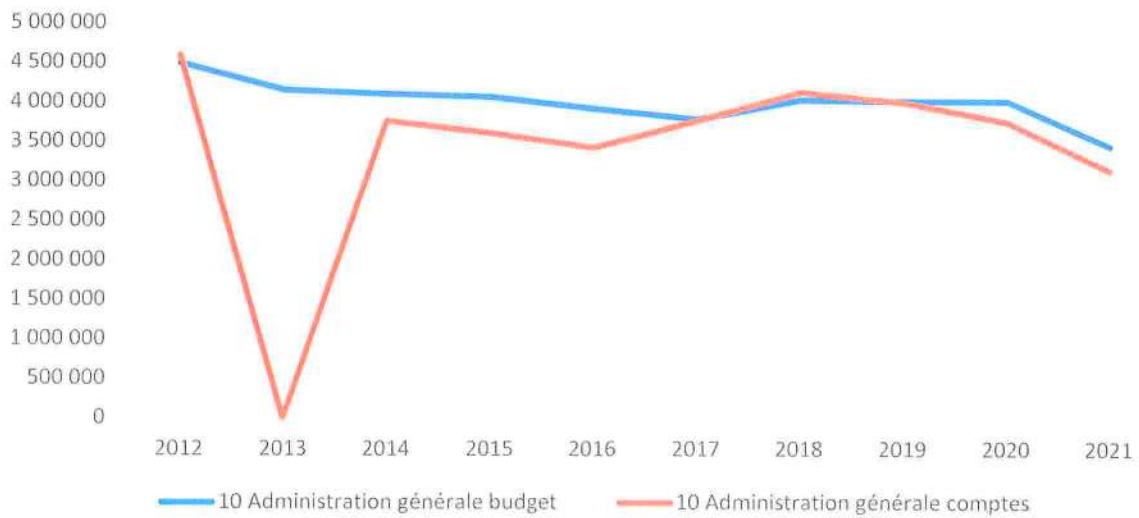
Les différences marquées en vert montrent les écarts favorables par rapport au budget, alors que les montants en rouge montrent les écarts défavorables. Enfin, la ligne du total montre l'écart global des comptes par rapport au budget de l'année 2021.

Les comptes 30 – Enseignement et formation, ainsi que 70 – Travaux publics, environnement et édilité affichent un excédent de charges de, respectivement, CHF 167'856.– et de CHF 230'800.–. Les autres dicastères se situent en deçà des limites budgétaires.

Au niveau des recettes, les baisses significatives se retrouvent dans les comptes 40 – Affaires culturelles, sports et culte, pour CHF 263'087.–, ainsi que de près de CHF 1'836'286.– pour le dicastère 60 – Eau et énergie.

Voici une analyse par dicastère de l'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps. Le résultat des dicastères 60 *Eau et Energies* et 90 *Finances et Impôts* est positif (excédent de revenus), alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).

Compte de fonctionnement 10. Administration générale



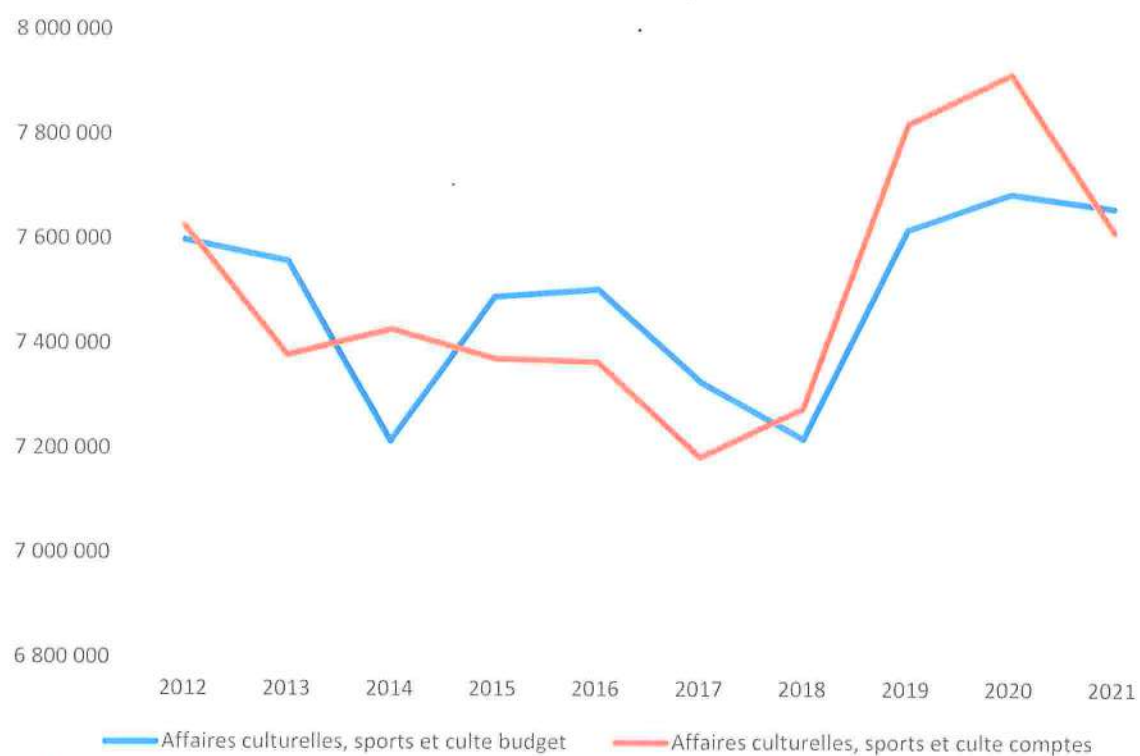
Compte de fonctionnement 20. Sécurité publique



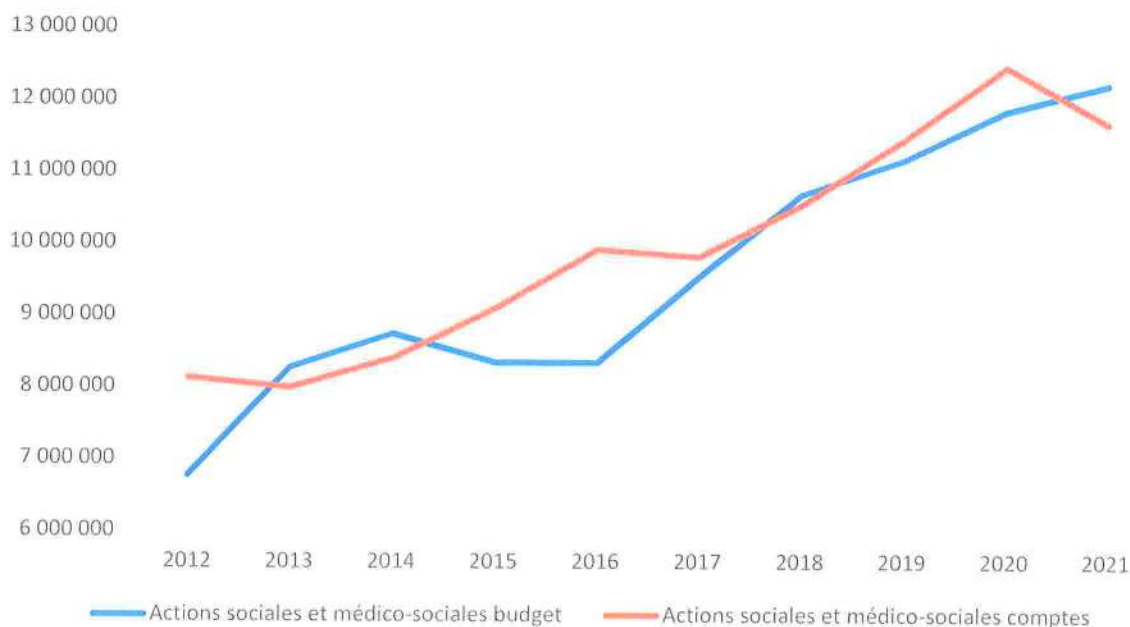
Compte de fonctionnement 30. Enseignement et formation



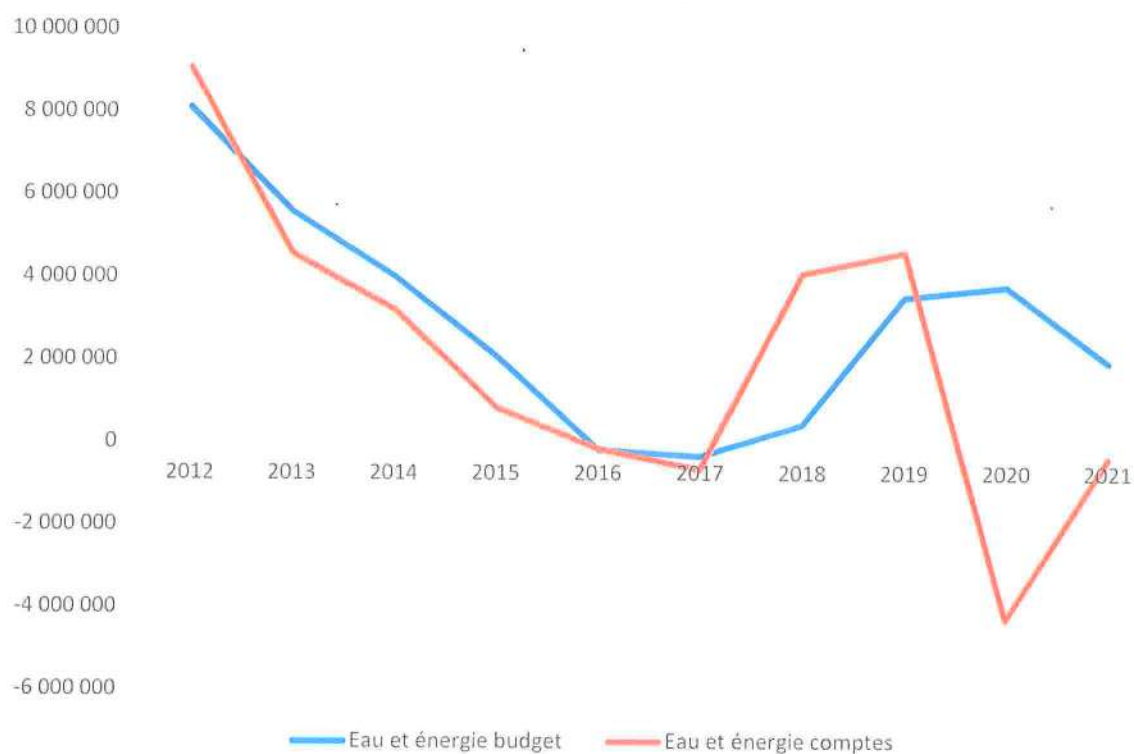
Compte de fonctionnement 40 Affaires culturelles, sport et culte



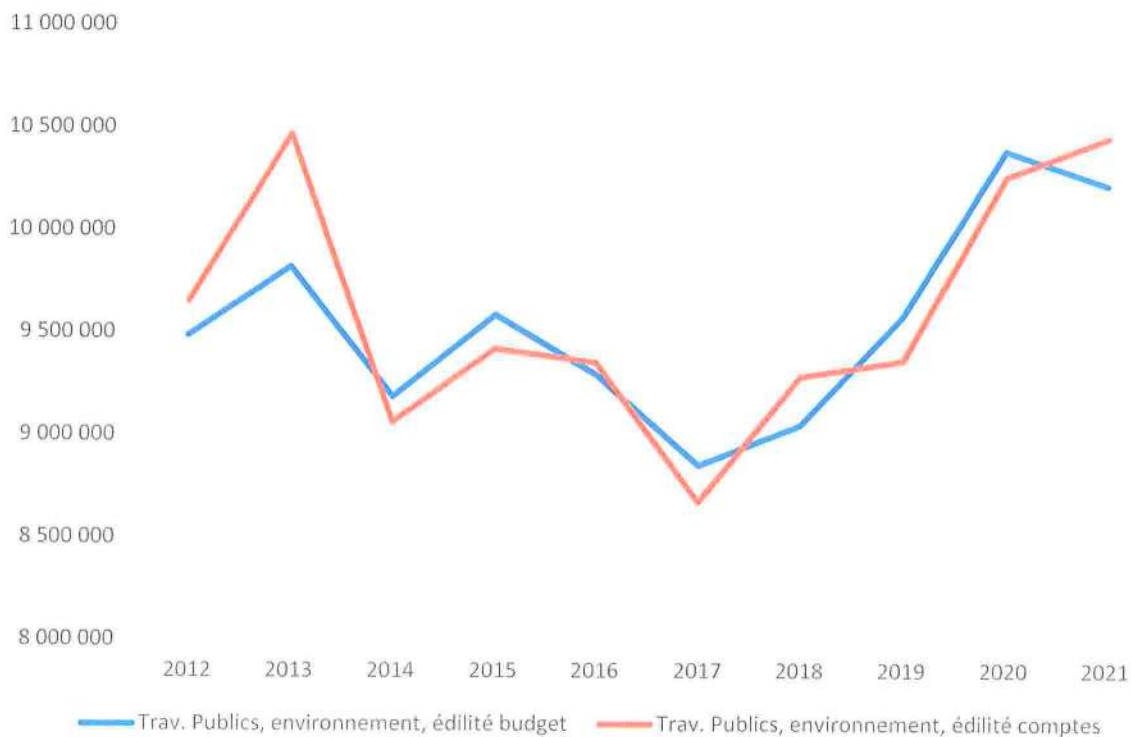
Compte de fonctionnement 50 Actions sociales et médico-sociales



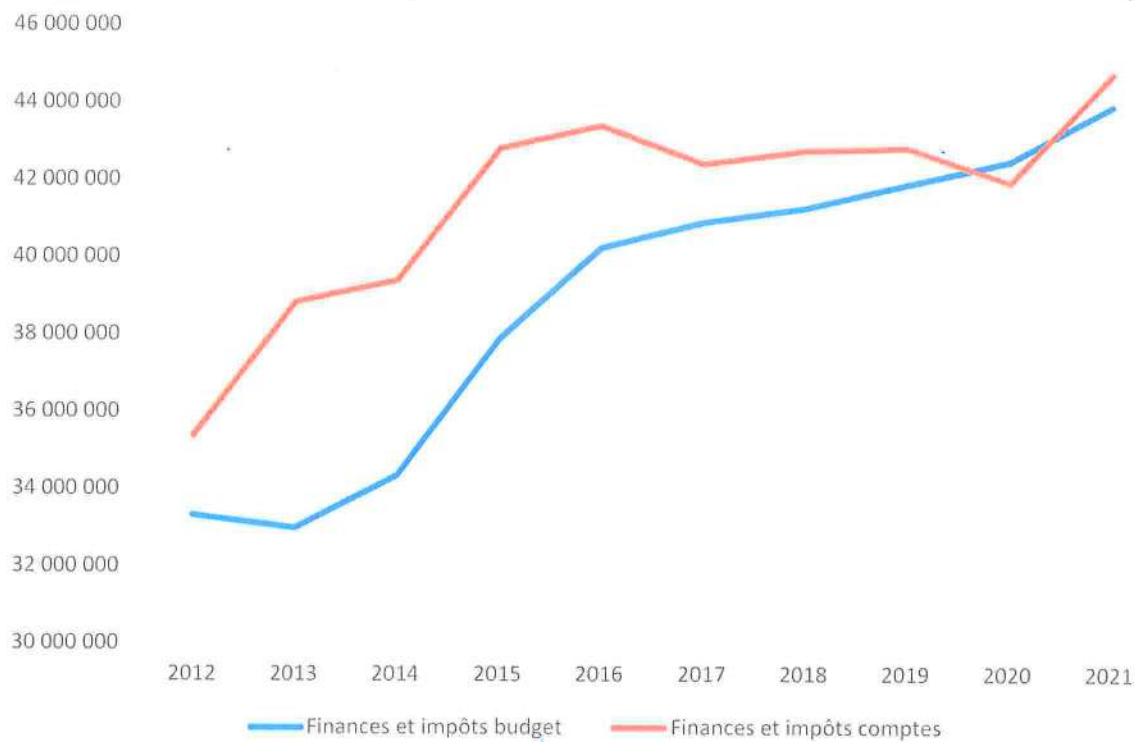
Compte de fonctionnement 60. Eau et énergies



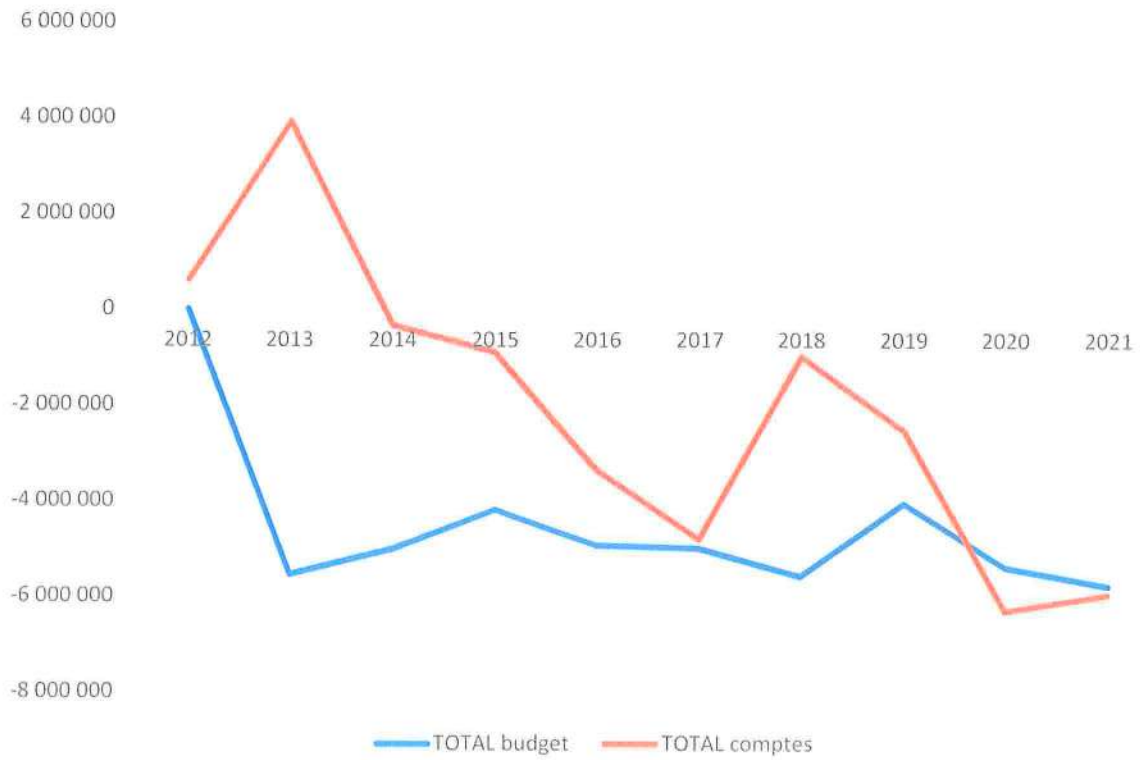
Compte de fonctionnement 70. Trav. public, environnement & édilité



Compte de fonctionnement 90. Finances et impôts



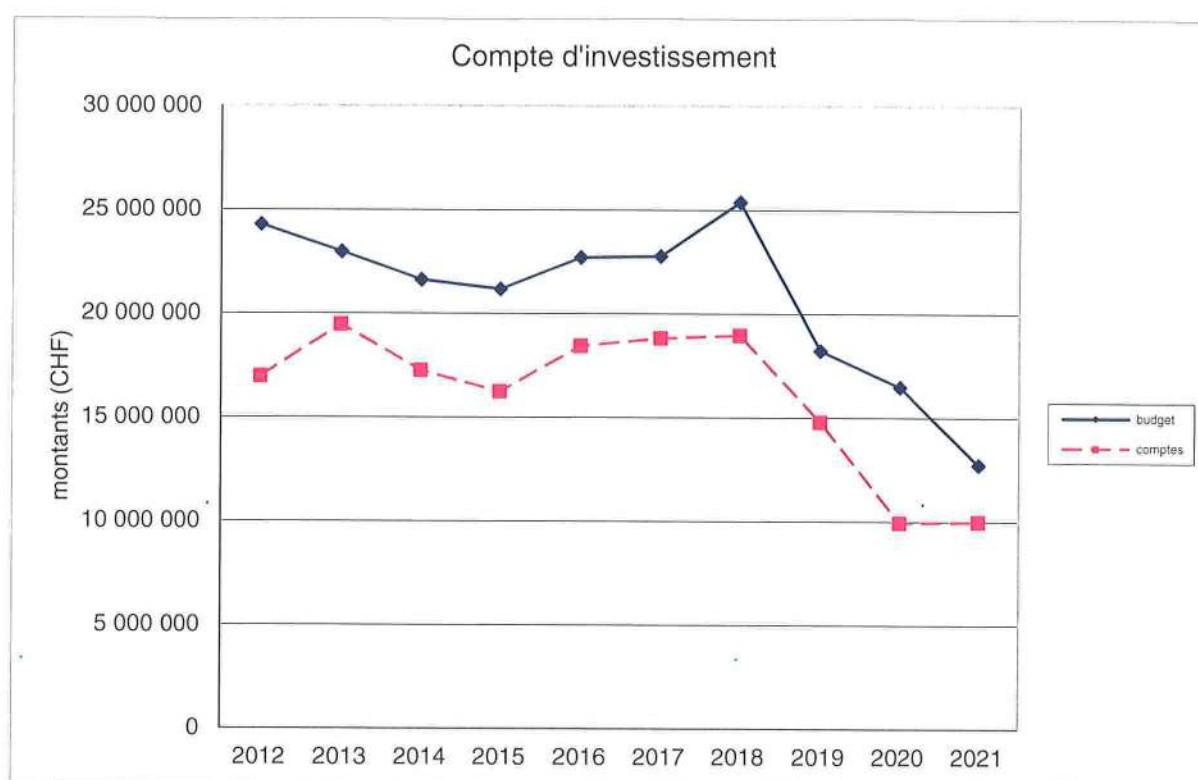
Résultat de fonctionnement



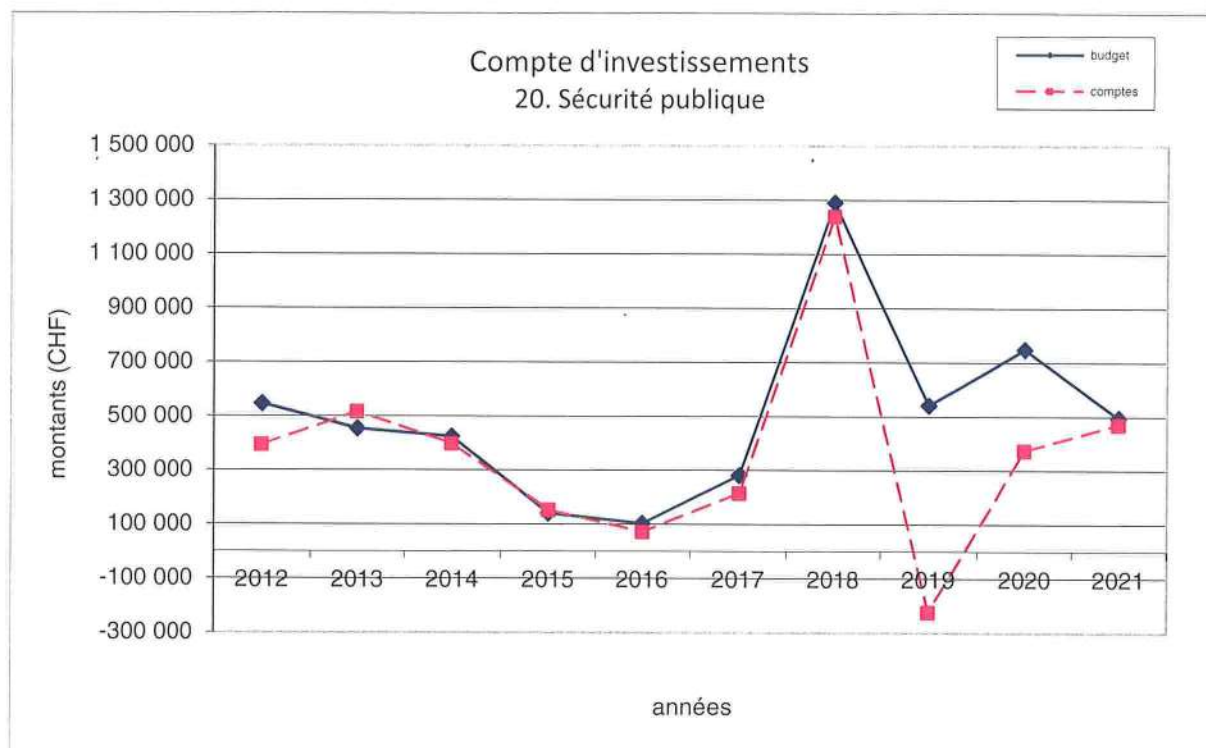
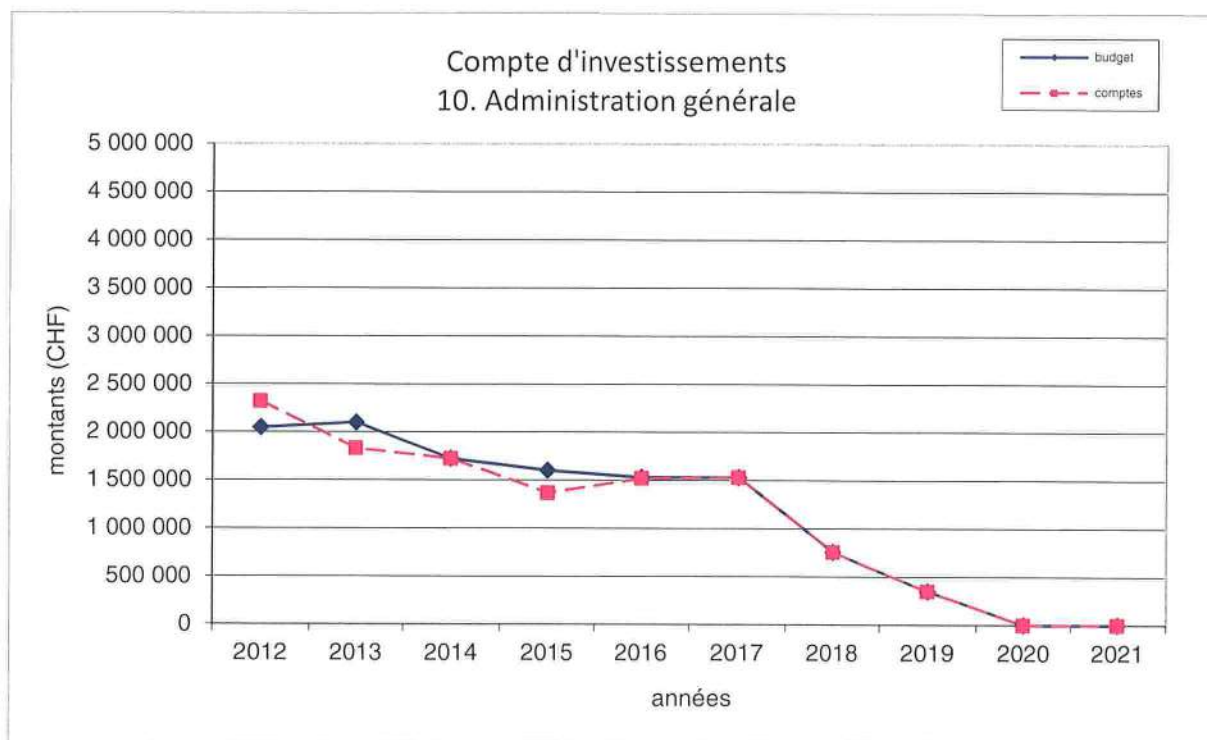
1.5 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

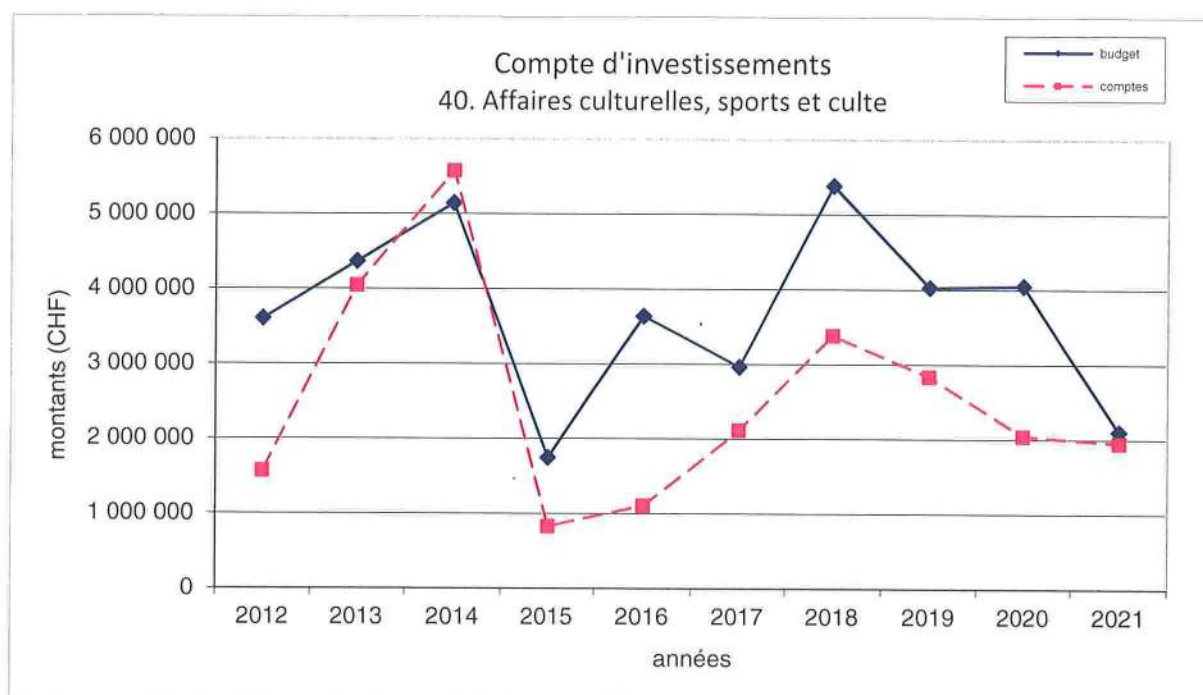
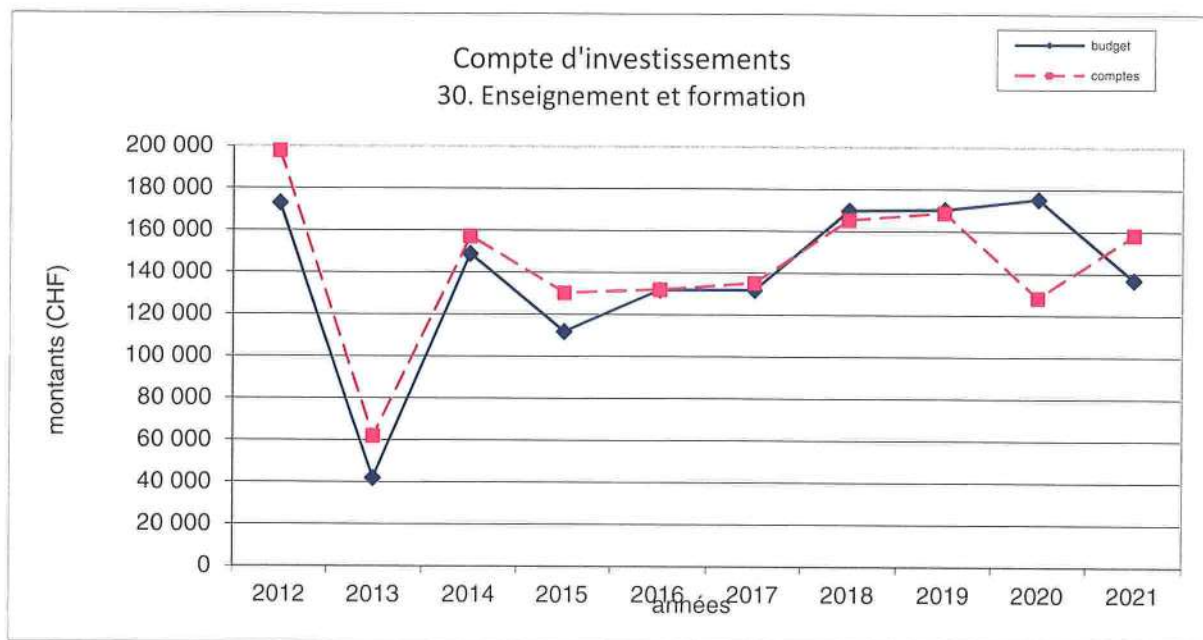
Le taux de réalisation des investissements par rapport au budget se situe à 81%, en hausse notable par rapport à l'exercice précédent (66%), exercice 2020 qui avait été largement affecté par le COVID-19. Le tableau ci-dessous donne la répartition des investissements (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférents.

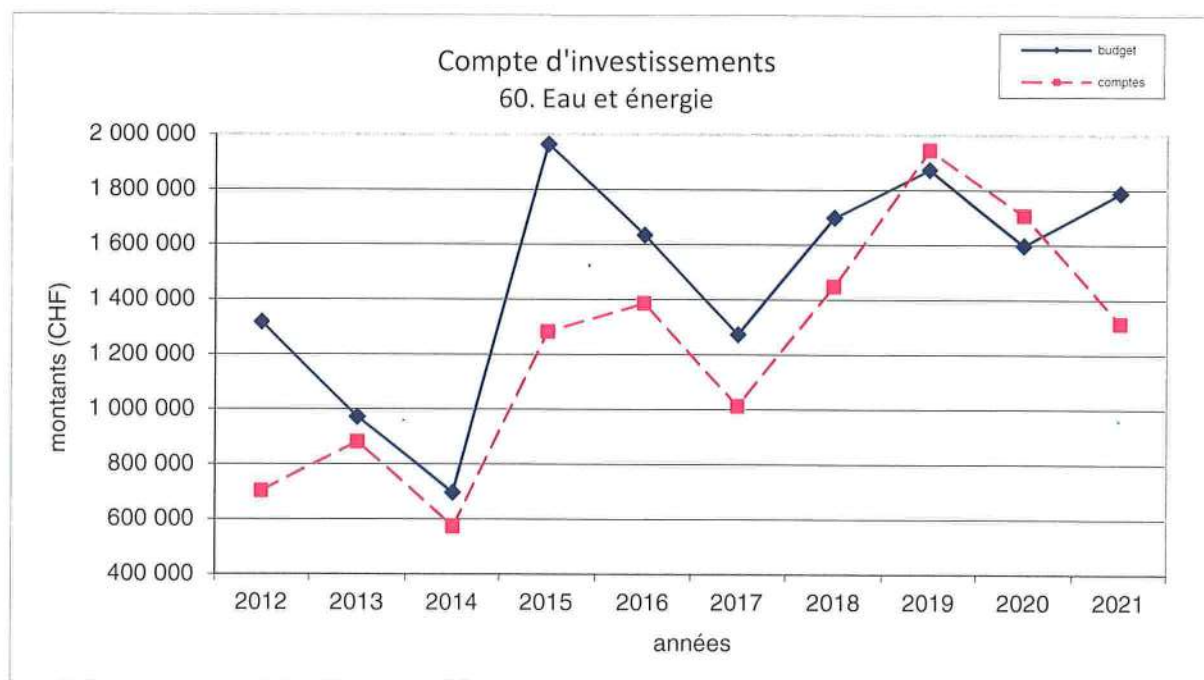
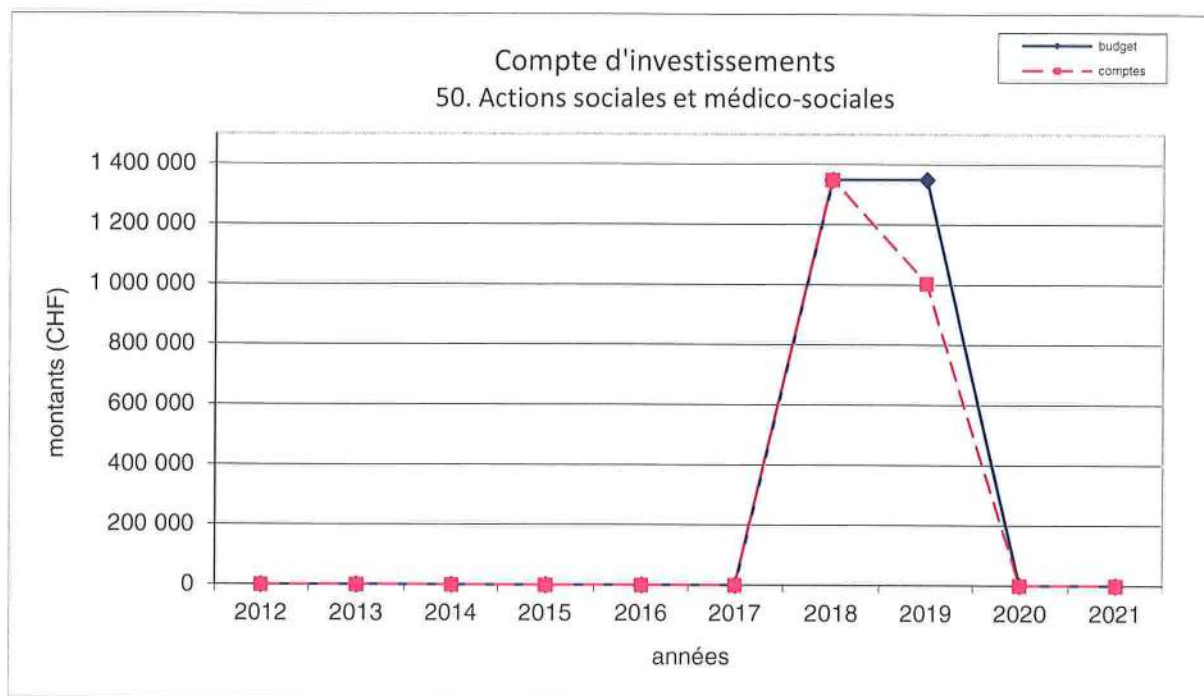
Une correction du système d'indexation des prix est réalisée à posteriori en 2017.

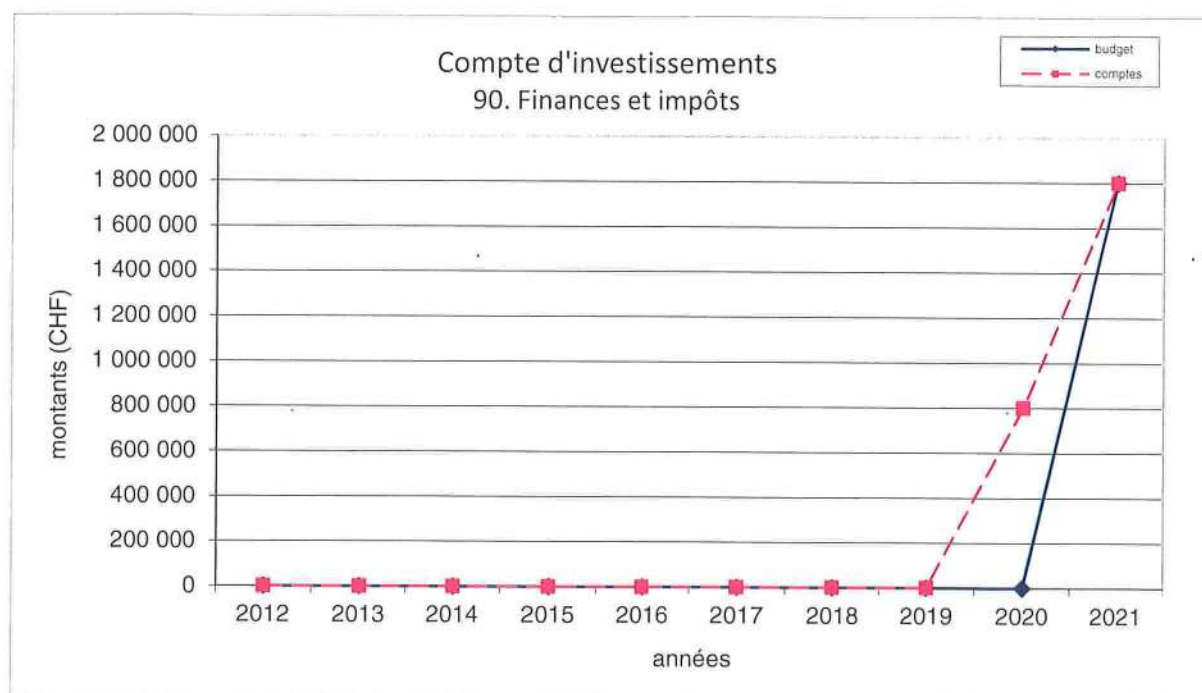
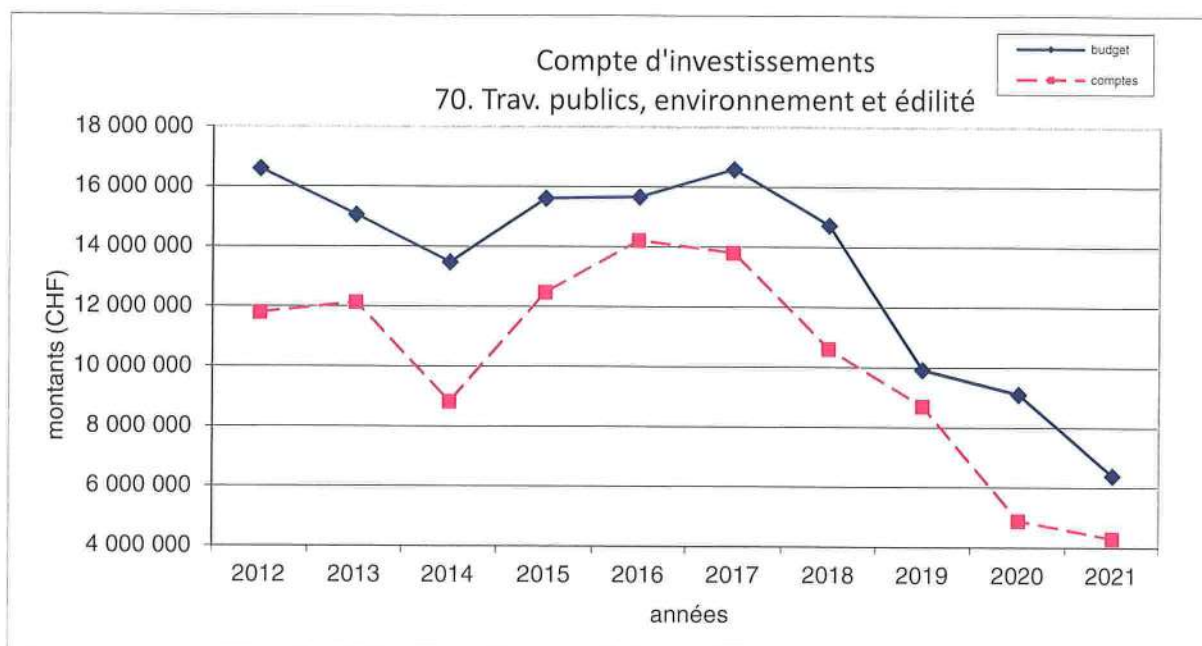


Comme pour les comptes de fonctionnement, la CoGest présente l'évolution nette des différents comptes au cours du temps (différence entre dépenses et recettes).









1.6 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS

La marge d'autofinancement se monte à CHF 6,89 millions, en diminution de CHF 825'000 par rapport au budget 2021, et en retrait de près de CHF 200'000 en comparaison aux comptes 2020, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 69,02% (en diminution de 9 points par rapport à 2019).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
marge d'autofin. (budget)	11 296 650	6 306 180	7 201 690	8 593 900	8 273 700	8 594 900	9 142 000	10 712 600	8 917 900	7 718 650
marge d'autofin. (comptes)	10 596 728	14 920 947	11 438 733	11 108 080	9 314 538	8 467 443	13 452 652	11 626 812	7 074 406	6 892 329
investissements nets	16 980 454	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 569	18 810 988	18 947 059	14 783 896	9 938 771	9 986 236
taux de couverture	62,41%	76,61%	66,26%	68,38%	50,49%	45,01%	71,00%	78,65%	71,18%	69,02%



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 QUESTIONS APPROFONDIES

Les deux sous-commissions de la CoGest se sont réunies pour approfondir leur analyse et ont, ensuite, adressé une série de questions à la Municipalité. Pour terminer, les membres de la CoGest ont rencontré M. Pierre Berthod, Président et M. Jérôme Crettol, secrétaire communal, pour développer et affiner certains sujets. Au vu de la bonne tenue des charges sous gestion de la Ville et des explications fournies dans le fascicule des comptes 2021, certaines questions ont dépassé le cadre de la simple analyse des finances.

10 – Administration générale

N° de compte	Comptes 2021	Budget 2021	Variation
10.101.300.02	CHF 4'816.20	CHF 6'000.00	CHF 1'183.80
10.101.300.03	CHF 13'889.30	CHF 9'000.00	-CHF 4'889.30
10.101.300.04	CHF 40'145.95	CHF 30'000.00	-CHF 10'145.95
10.109.436.06	CHF 119'838.80	CHF 150'000.00	CHF 30'161.20
10.200.312.00	CHF 39'378.75	CHF 48'900.00	CHF 9'521.25
10.400.312.00	CHF 42'051.55	CHF 34'700.00	-CHF 7'351.55
10.500.365.01	CHF 74'000.00	CHF 124'000.00	CHF 50'000.00

Autorités

10.101.300.02 Indemnités des commissions

10.101.300.03 Indemnités des scrutateurs

10.101.300.04 Indemnités du Conseil général

La CoGest a souhaité obtenir le détail de ces montants.

<i>Réponse de la Municipalité :</i>	
10.101.300.02 INDEMNITES DES COMMISSIONS	4'816.20
Commissions de l'exécutif Montant Edilité et urbanisme	3'423.00
Aménagement du territoire	868.20
Finances	525.00
10.101.300.03 INDEMNITES DES SCRUTATEURS	13'889.30
Date du scrutin Montant	
Votation et élections 07. et 28.03.2021	8'550.75
Votation 13.06.2021	1'945.95
Votation 26.09.2021	1'206.45
Votation 28.11.2021	2'186.15

10.101.300.04 INDEMNITES DU CONSEIL GENERAL

Les informations pour le versement des indemnités du Conseil général sont transmises à l'administration par le Bureau du Conseil Général. Ces charges concernent les indemnités pour participation au plénum et aux séances de commissions, le défraiement pour l'impression propre des documents ou encore les indemnités de fonctions. S'agissant de données personnelles, nous ne divulguons pas le détail des montants obtenus par chaque conseiller. De plus amples renseignements pourraient être obtenus auprès du Bureau du Conseil général.

10.109.436.06 Remboursement et récupérations des salaires

De quels remboursements de salaires parle-t-on ?

Réponse de la Municipalité :

Il s'agit de remboursements de salaire de notre assurance perte de gain, obtenus lorsqu'un collaborateur est absent pour une longue durée (plus de 60 jours), en raison d'une maladie, d'un accident, d'un congé maternité, etc.

10.200.312.00 Chauffage Hôtel de Ville

10.400.312.00 Chauffage bâtiments municipaux

Quelles salles et bâtiments sont concernés par ces charges ?

Réponse de la Municipalité :

10.200.312.00 CHAUFFAGE HOTEL DE VILLE

Concerne les bâtiments / salles suivants :

1. Hôtel de Ville, aile est, à la rue du Bourg 14, qui comprend :
 - Partie administrative de l'Hôtel de Ville (bureaux, réception, salle du Conseil).

- Salle du restaurant "Le Resto" (ces frais sont refacturés au locataire grâce à un système de comptage)

2. Hôtel de Ville, aile ouest, à la rue du Bourg 12 :

- Bureaux du CMS et de la curatelle officielle. Ces frais sont refacturés au CMS selon une clé de répartition.

- Grande salle de l'Hôtel de Ville (+ cuisine du rez-de-chaussée + sous-sol)

3. Concernant la maison Etienne utilisée par l'APEA et faisant partie physiquement de l'Hôtel de Ville :

- Dès 2021 (avec la création de l'APEA de Sierre et région), les consommations énergétiques auparavant comptabilisées dans la rubrique 10.200.312.00 ont été imputées dans le compte dédié 20.804.312.00.

10.400.312.0 CHAUFFAGE BATIMENTS MUNICIPAUX

Concerne les bâtiments / salles suivantes :

1. Bâtiment Anthoine, à la rue du Bourg 16. Ce bâtiment est en partie utilisé par la Ville, en partie loué. Les charges d'énergie qui concernent les locaux loués sont refacturées au(x) locataire(s).
2. Appartement et boulangerie de l'Hôtel de Ville (ex-Epiney), à la rue du Bourg 18. Ces charges d'énergie sont prises en charge par le(s) locataire(s), lorsque les locaux sont loués.
3. Park Divonne, à la route de l'Ancien-Sierre 9. Ce bâtiment est actuellement utilisé par l'édhéa et les charges sont refacturées à cette institution.
4. Maison située à la route des Lacs 1. Les charges sont comprises dans les loyers facturés aux locataires.

10.500.365.01 VINEA

Savez-vous quels changements y aura-t-il pour la ville avec la nouvelle Direction ?

Est-ce que la Commune a un rapport d'activités et/ou un rapport des comptes en sa possession ?

Réponse de la Municipalité :

Aucun changement n'est envisagé avec la ville de Sierre. Au contraire, la nouvelle direction de l'association VINEA désire renforcer la coopération avec la Municipalité et mettre en valeur les atouts touristiques de la ville au travers des différentes manifestations.

20 – Sécurité publicu

N° de compte	Comptes 2021	Budget 2021	Variation
20.404.314.00	CHF 15'936.20	CHF 8'000.00	-CHF 7'936.20
20.409.461.02	CHF 428'271.70	CHF 452'000.00	CHF 23'728.30
20.502.308.01	CHF 6'025.35	CHF 0.00	-CHF 6'025.35
20.509.434.00	CHF 100'924.70	CHF 30'000.00	-CHF 70'924.70
20.509.452.01	CHF 172'335.40	CHF 140'000.00	-CHF 32'335.40

20.404.314.00 Comment expliquer que ce montant ait triplé en trois ans ?

Réponse de la Municipalité :

Manque d'entretien durant les années précédentes, finalisation des travaux de l'école de Granges et retour de l'activité militaire (plus là depuis 2015).

A savoir que ce retour a aussi créé une recette de CHF 33'565.-

20.409.461.02 Comment et selon quelles bases légales est définie la subvention versée par le canton ?

Réponse de la Municipalité :

Il y a une convention qui a été signée en 2012 lors de la cantonalisation de la protection civile. Le service de la PC est auto-financé mais il n'est plus de compétence communale.

20.502.308.01 Pourquoi ce montant n'a-t-il pas été budgétisé ?

Réponse de la Municipalité :

Des discussions avaient encore lieu au moment de la rédaction du budget. Car la solution d'une entreprise de nettoyage externe n'était pas adaptée au service du feu et trop onéreuse. Nous avons mnt trouvé une solution adaptée avec le personnel de nettoyage communal.

20.509.434.00 Comment et selon quelle base légale est calculée la subvention ?

Réponse de la Municipalité :

Nous précédons à la facturation des interventions selon le tarif 2000 du canton. Comme, p.ex. les interventions pour feu sont gratuites il n'est pas possible de planifier cette consigne de manière précise. Il est également à souligner que cet exercice a été chamboulé par le COVID.

20.509.452.01 Nous souhaitons comprendre si la subvention est censée couvrir la charge, ou si elle représente une contribution du canton.

Réponse de la Municipalité :

C'est un soutien mais ce dernier n'est pas sensé couvrir l'intégralité du fonctionnement.

30 – Service de l'enseignement et de la formation

N° de compte	Comptes 2021	Budget 2021	Variation
30.100.364.00	CHF 471'198.00	CHF 380'000.00	-CHF 91'198.00
30.300.313.00	CHF 92'590.60	CHF 78'000.00	-CHF 14'590.60
30.300.361.00	CHF 1'777'836.70	CHF 1'725'000.00	-CHF 52'836.70

30.100.364.00 Une augmentation de CHF 91'198.– a été constatée, d'où provient-elle ?
Pourquoi le budget avait été revu à la baisse par rapport aux charges 2020 ?

Réponse de la Municipalité :

La direction des écoles établit son budget sur la base des chiffres transmis par le service des hautes écoles, car c'est la seule information dont elle dispose. C'est la même institution qui adresse la facture de fin d'année sur la base de sa comptabilité. Les différences entre ces deux données échappent donc au contrôle de la commune.

Ajoutons que lors de l'établissement des budgets 2021 nous n'étions pas en possession des charges définitives 2020.

Il est à relever que les fluctuations des montants exigés par FS-CH à la Ville, sont fluctuants et ne permettent pas d'anticiper des budgets de manière adéquate :

Comptes 2018 : CHF. 473'542.30

Comptes 2019 : CHF. 379'463.20

Comptes 2020 : CHF. 432'708.00 (pas connus lors de l'établissement des budgets 2021).

30.300.313.00 Pourquoi n'y a-t-il pas autant d'entrées que de charges ?

Réponse de la Municipalité :

Le prix coûtant du repas, soit CHF 12.- est facturé aux parents. Les charges supplémentaires sont à la charge de la Ville

Une différence existe entre les repas facturés aux parents (CHF 86'544.-) et le montant annuel payé aux fournisseurs (CHF 92'590.60), soit env. CHF 6'100.-:

Frais de livraison des repas (CHF 13.50/livraison) : CHF 1'900.00

Entretien du matériel, produits vaisselle, etc.. : CHF 450.00

Repas offert aux enseignants en charge de la surveillance : CHF 3'650.00 (env. 300 repas)

Repas non facturés/Repas offert aux élèves de 8H lors de la visite des CO : CHF 100.00

30.300.361.00 et 01 Nous constatons, entre les comptes 2020 et 2021, une augmentation de Fr. 257'500.- alors que le budget prévoyait qu'une augmentation de Fr. 83'149.80 ?

Réponse de la Municipalité :

Le système de participation communale aux salaires du personnel enseignant est proportionnel au nombre d'élèves domiciliés dans la Commune.

Le montant estimé du coût par élève afin d'établir notre budget nous est transmis par le service de l'enseignement. Celui-ci était alors estimé à CHF 3'450.-/élève. Le montant définitif 2021 est de CHF 3'570.-/élève, soit CHF 120.- de plus par élève. La différence de ce coût est à multiplier par 1700 élèves sierrois = CHF 204'000.-

La variation des élèves est également un élément difficilement prévisible :

Départs et arrivées sur la commune entre l'établissement des budgets et la réalité

Nombres d'élèves de la deuxième année du CO qui rejoignent le Collège ou qui ne prolongent pas leur scolarité en 3ème année de CO

La variation du nombre d'élèves entre l'établissement des budgets et le moment du décompte définitif est d'environ 15 élèves à CHF 3'570.-
= CHF 53'550.-

40 – Culture, sport & intégration

N° de compte	Comptes 2021	Budget 2021	Variation
40.100.311.00	CHF 700,00	CHF 0,00	-CHF 700,00
40.250.313.01	CHF 29 048,30	CHF 45 000,00	CHF 15 951,70
40.250.318.03	CHF 274 504,38	CHF 275 000,00	CHF 495,62

40.100.311.00 La CoGest salue l'investissement effectué, mais se demande quelle est l'œuvre et où est-elle exposée ?

Réponse de la Municipalité :

Il s'agit d'une œuvre d'art de l'artiste sierrois Roger Théytaz représentant la Maison Rouge, elle est exposée dans le bureau 107 de l'Hôtel de Ville.

40.250.313.01 Comment est géré le bar ?

Réponse de la Municipalité :

Le bar a pour objectif de dégager une marge de 50% sur ses ventes. Le 90% des produits vendus sont issus de la région sierroise, et/ou bio, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

40.250.318.03 : Nous sommes surpris que la totalité des frais aient été engagés, une clause d'exclusion a-t-elle été introduite par les différentes parties pour les prochains contrats ?

Réponse de la Municipalité :

Les contrats ont été honorés, et les artistes professionnel·les ont pu réaliser la plupart de leurs performances dans le cadre du programme 2021/2022.

60 – Service de l'eau et de l'énergie

Sur ce point la CoGest n'avait pas forcément de questions particulières en dehors de celles soulevées ci-dessous. Une séance a été organisée avec MM. François Fellay, Etienne Savioz et Marc-André Berclaz, afin d'améliorer la compréhension générale de la Commission dans ce domaine.

N° de compte	Comptes 2021	Budget 2021	Variation
60.100.312.05	CHF 143'232.67	CHF 190'300.00	CHF 47'067.33
60.101.315.01	CHF 552'125.67	CHF 387'800.00	-CHF 164'325.67
60.102.318.01	CHF 176'849.00	CHF 191'400.00	CHF 14'551.00

60.100.312.05 Que représente l'énergie de pompage ?

Réponse de la Municipalité :

Il s'agit de l'énergie électrique permettant de pomper l'eau hors du sol, une large partie de cette énergie est dévolue au pompage de la Raspille (85%).

60.101.315.01 Pourquoi un tel dépassement n'a-t-il pas été budgété ?

Réponse de la Municipalité :

Il s'agit d'une charge occasionnée par diverses casses sur le réseau vieillissant de la commune.

60.102.318.01 Que représente le service des abonnements et facturations ?

Réponse de la Municipalité :

Il s'agit d'une charge payée à OIKEN pour tout ce qui concerne l'administratif interne au service.

70 – Travaux publics, Environnement, édilité

N° de compte	Comptes 2021	Budget 2021	Variation
70.220.313.03	CHF 114 683,50	CHF 20 000,00	-CHF 94 683,50
70.220.314.01	CHF 108 465,35	CHF 30 000,00	-CHF 78 465,35
70.250.365.01	CHF 1 956 367,89	CHF 1 800 000,00	-CHF 156 367,89

70.220.313.03 Pourquoi le budget avait-il été revu à la baisse, alors que l'on a opté pour un salage réduit ?

70.220.314.01 Il y a une forte augmentation en rapport avec le budget. A quoi est-elle due ?

Réponse de la Municipalité :

La gestion des dépenses liées à ces postes est, comme on peut s'y attendre, extrêmement fluctuante. Depuis des années, le service des travaux publics et de la mobilité assure ce service avec un souci constant de maîtrise des coûts. L'adoption d'un système de salage avec un dosage réduit répond ainsi à cette logique qui rejoint également la volonté de réduire l'impact environnemental de ces travaux. Cela s'applique dans la grande majorité des cas sans toutefois revêtir un caractère de règle absolue, En effet en cas de température durablement basse, les dosages doivent être augmentés pour conserver l'efficacité de l'effet déverglaçant du sel ce qui a été le cas en fin d'année 2021. De plus les saisons hivernales chevauchent deux années comptables et selon la date de survenance des éléments météorologiques les plus défavorables, les coûts qui en découlent peuvent passer sur un exercice ou l'autre. Pour les comptes 2021, les précipitations maximales ont été enregistrées en début et fin de la même année alors même qu'elles concernaient deux périodes hivernales distinctes. Ces éléments associés au type de précipitations, aux températures, aux durées des phases de gel, aux horaires de survenance des interventions, au recours ou non à des appuis extérieurs, etc. vont automatiquement influencer les charges associées. L'exercice 2021 a donc conduit à un usage notable de sel dans l'ensemble du Valais central et cette augmentation par rapport aux

quantités moyennes de ces dernières années a été enregistrées dans toutes les communes de plaine.

70.250.365.01 Pourquoi le délai pour l'annonce de l'horaire d'été n'a pas été respecté ?

Réponse de la Municipalité :

Comme indiqué dans les commentaires de la Municipalité fournis avec les comptes, les délais nécessaires à l'annonce d'une modification d'horaire n'ont pas pu être respectés ce qui n'a pas permis la réduction des horaires estivaux en 2021 et partant des charges d'exploitation. La construction et la publication des horaires sur les différentes plate-forme à l'usage du public résultent d'un processus par étape qui permet à tous les intervenants de la branche des transports publics en Suisse de se coordonner. Des procédures indépendantes doivent être suivies selon qu'il s'agisse de la publication d'un horaire général, dont l'entrée en vigueur est coordonnée en décembre pour toute la Suisse, ou s'il s'agit de modifications temporaires de cet horaire officiel. Les éléments préparatoires, les études de variantes (réduction sur toutes les lignes ou sur quelques-unes seulement, rallongement de l'horaire du samedi en soirée durant la semaine, influence par rapport aux correspondances standards avec d'autres modes de transports, préparation des horaires modifiés pour les arrêts, campagne de communication, etc...) et la consultation des différents acteurs concernés (écoles, exploitant) n'ont pas permis dans ce laps de temps de mettre en place un nouvel horaire réduit à la mi-juin.

90 – Service financier

90.300.329.00 : Que représentent les intérêts rémunérateurs indiqués négativement ?

Réponse de la Municipalité :

Le montant constaté s'explique par des corrections d'impôts et subsidiairement d'intérêts notifiées en 2021, en lien avec une problématique fiscale connue du service communal des contributions.

Ces corrections d'intérêts engendrent un solde en faveur de la commune.

90.300.330.00 Comment se fait le suivi des débiteurs, en particulier les personnes physiques, et l'enregistrement des pertes fiscales ?

Réponse de la Municipalité :

En cas de non-paiement de la facture dans le délai de 30 jours, il est adressé, 10 jours après l'échéance, un rappel invitant à verser la somme due. En cas de non-paiement le 40ème jour qui suit l'échéance de la facture, il est adressé une sommation de payer la somme due (2ème rappel) et fixant un délai de 10 jours avant que n'intervienne l'introduction d'une poursuite. La procédure de poursuite s'effectue dans les règles de l'art.

Il est également utile de rappeler que si le paiement de la créance, dans le délai prévu, a pour le débiteur des conséquences particulièrement dures, ou n'est pas possible, des facilités de paiement peuvent être accordées, tant qu'une poursuite n'est pas introduite.

Le service communal des contributions porte également une attention particulière sur les actes de défauts de biens. Ces efforts ont permis de collecter, pour l'année sous revue, quelque 200'000 francs de recettes en relançant les contribuables revenus à meilleure fortune ou désireux de régler leurs arriérés.

90.319.401.00 Comment ont été évalués les produits de ces comptes ? Est-ce qu'il y a un lien avec MCH2 ?

Réponse de la Municipalité :

Les dernières taxations notifiées, à savoir 2020 voire 2019, sont la base des estimations réalisées pour ce poste. Afin d'affiner ces dernières, l'évolution des contribuables, la 2ème étape de la réforme des entreprises ainsi que les incidences liées à la crise sanitaire ont également été prises en considération.

Enfin, une correction de - 2.6 millions de francs a été apportée à cette rubrique afin d'annihiler une surévaluation des estimations cumulées dans le temps, en raison d'une méthode d'évaluation appliquée jusqu'à 2020.

Cette correction est contrebalancée par celle enregistrée dans le compte « Impôt sur le capital » pour + 2.6 millions de francs.

Ainsi, l'impact de ces rectifications est neutre sur les recettes globales des 2 postes.

Ce procédé a pour avantage de garantir une lecture des comptes au plus proche de la réalité pour les années futures.

3 Conclusion

Pour mener à bien leur mandat, les membres de la CoGest ont analysé le budget et les comptes 2021 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établis par la fiduciaire FIDAG.

La CoGest a travaillé en deux sous-commissions pour approfondir son analyse avant d'adresser ses questions à la Municipalité. Elle a rencontré bon nombre de chef-fes de service et constate que les charges sur lesquelles la Ville a le contrôle ne sont que rarement dépassées. La CoGest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à sa disposition dans le cadre de cette analyse financière.

En revanche, elle relève que 2021 est le huitième exercice consécutif dans le rouge. De plus l'année 2021 enregistre une perte de CHF 181'654.– plus importante que budgetisée. Celle-ci s'explique par plusieurs facteurs, notamment une panne dans l'un de nos aménagements de production a engendré un rachat d'électricité à un prix largement supérieur à celui de la vente, qu'il a fallu acheter pour honorer nos contrats de vente à terme. De plus, une baisse des investissements consentis réduit les amortissements comptables pour une valeur de CHF 586'000.–, ce qui améliore le résultat.

D'autre part, les impôts sur les personnes physiques augmentent à nouveau de 1,8 million. Une bonne nouvelle largement compensée par la baisse des recettes de l'imposition sur les personnes morales (-2,8 millions). Enfin il faut relever que certaines rubriques du budget ont été clairement sous-estimées.

La CoGest réitère sa demande au Conseil communal de poursuivre les pistes proposées dans son Message, à savoir la compensation des charges de centralité.

A l'heure de boucler son rapport, la CoGest apprend la remise prochaine d'un audit sur les finances de la Ville. Elle se réjouit de l'examiner, et demande au Conseil Municipal de poursuivre ses recherches de solutions financières.

La CoGest attend de rester informée par le biais des séances d'informations prévues régulièrement, et ne manquera pas d'être proactive et vigilante quant au prochain budget.

Ce n'est pas par un manque de créativité, ni d'investissement de ses membres que la CoGest se borne à reproduire ses conclusions passées, mais bien parce que l'état des comptes nous pousse à ressasser les mêmes discours.

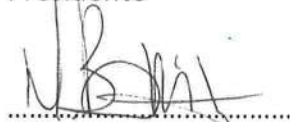
3.1 Décisions

La CoGest accepte le rapport sur les comptes 2021 de la Ville de Sierre à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2021 de la Ville de Sierre datés du 6 avril 2022.

Pour la Commission de gestion,

Natacha Bonvin

Présidente

Handwritten signature of Natacha Bonvin in black ink, positioned above a horizontal dotted line.

Fabien Robyr

Chargé de rapport

Handwritten signature of Fabien Robyr in black ink, positioned above a horizontal dotted line.